

Export des observations de l'enquête publique du 18/01/2018 19:36

Observation n° 22 du 18 janvier 2018 - 10:18

Défavorable

Auteur : Gilles Forhan

Monsieur le commissaire enquêteur,

j'ai pris connaissance des différents documents qui sont mis en ligne.

Je comprends que l'intérêt de ce parc (Ceilhes et Rocozeles) est d'abord un intérêt financier pour la collectivité locale et pour les propriétaires ou exploitants des parcelles sur lesquelles seront implantées ces éoliennes.

Quelques remarques :

Dans le cadre du démantèlement, il est provisionné une somme qui ne correspond pas aux devis actuels des démantèlements qui sont envisagés dans le cadre de repowering.

Les fondations en béton armé resteront dans le sous-sol, ce qui posera des difficultés lors de la remise en état qui ne pourra pas être réellement effectuée.

L'avifaune est étudiée, mais les mesures d'évitements pour l'aigle royal par exemple sont simplement théoriques : le système d'alerte n'est pas automatique pour freiner le rotor. Il faut savoir que le bout de pale va à une vitesse comprise entre 240 et 300 km/h pour un rotor de diamètre de 70 m.

Il faut aussi tenir compte de la baisse des prix de vente des maisons aux alentours et du fait que les touristes qui viennent pour se reposer et pour le calme désertent cet endroit.

D'autre part,

J'aurais aimé trouvé une prévision de la production électrique de ce parc éolien; il est peut-être probable au vu de la vitesse moyenne des vents qui est indiquée (6,5 m/s) que le facteur de charges dépasse les 19%

Cela n'empêchera pas le promoteur de rentabiliser son exploitation en moins de 10 ans (en fonction du prix résultant de l'obligation d'achat) et le promoteur pourra sans problème vendre son exploitation et dans 15 ans le nouveau propriétaire fera faillite car il n'y aura plus d'obligation d'achat. Que deviendront alors ces éoliennes?

Voilà une partie des raisons qui me font dire qu'il faut refuser l'implantation de ce parc qui n'a d'intérêt que par le côté financier pour le promoteur

bien cordialement

Gilles Forhan

Observation n° 23 du 18 janvier 2018 - 10:27

Favorable

Auteur : Stéphane Lievoux

Je souhaite à nouveau prendre la parole dans le cadre de la présente enquête publique pour exprimer mes plus sincères regrets. En effet, tous les points de vue et jugements, sans exception, que j'y ai exprimés le 13 janvier dernier étaient totalement hors de propos. Il s'agissait pour moi d'une tribune enflammée contre une certaine politique énergétique de la France et ne concernait nullement le projet particulier de parc éolien de Ceilhes et Rocozeles. A ce titre, je souhaite présenter mes excuses auprès de tous ceux et toutes celles qui, pouvant se sentir visés, auraient pu être blessés par les attaques, parfois injurieuses, proférées qui, je le répète, n'étaient, dans mon esprit et à aucun moment, dirigées contre eux. En conséquence, j'affirme publiquement

aujourd'hui, être favorable au projet de parc éolien de Ceilhes et Rocozels qui, à mes yeux, a toute sa légitimité conformément à ma conviction que l'on ne peut être à la fois contre le nucléaire et contre le renouvelable.

Observation n° 24 du 18 janvier 2018 - 10:33

Défavorable

Auteur : Brigitte Briard Organisation : APPGE Comiac

Monsieur le commissaire enquêteur,

En Implantant des éoliennes vous prenez le risque de défigurer durablement les paysages de ce magnifique territoire rural chargé d'histoire . Blason de Ceilhes-et-Rocozels

Car

1- c'est toute l'attractivité touristique locale que ce projet remettra en cause pour une efficacité énergétique qui reste à démontrer . Or , l'économie repose ici sur le tourisme thermal de la commune d'Avène et les gîtes et camping qui se développent. Pensez- vous attirer les curistes en quête de nature et de repos avec ces installations ?

2- Avez-vous songé, Monsieur le commissaire enquêteur aux nuisances sonores que subiront les riverains du parc, à l'impact visuel des ces infrastructures industrielles, aux infrasons qu'elles produisent et qui présentent également un risque sanitaire pour la population ? Dans je le répète un pays de cure où la santé est un argument de valorisation du territoire, il me semble que ce projet est une aberration.

3- Prendrez- vous en compte les conséquences désastreuses sur l'avifaune, la faune, la flore, la biodiversité en général que la bétonisation de nos campagnes engendre et que tous les rapports sérieux confirment ?

4- A qui profiterons ces installations ?

Avez-vous vérifié qu'aucune prise illégale d'intérêt, aucune connivence n'existe entre les élus à l'origine du projet et L'EURL AMOURES-BOUISSAC ENERGIE une société qui a été créée spécialement pour ce projet et qui est détenue à 100 % par le groupe VALOREM* ?

Ce groupe* a d'ailleurs implanté un parc éolien à Saint Saury dans le Cantal en Auvergne le parc de LA LUZETTE. Aujourd'hui la mobilisation est forte contre un nouveau projet porté par ABOWIND d'extension de ce même parc éolien notamment sur les communes voisines de Parlan et Roumegoux

https://fr-fr.facebook.com/pg/Stop-Eole-Parlan-Roum%C3%A9goux-1815086725419343/posts/?ref=page_internal

La ferme LA FONTBELLE a été sacrifiée, les habitants de Saint Saury ont voté contre ce nouveau projet et le parc n'est même pas rentable. Qui le dit ?

Nous avons demandé avec des riverains du parc , en qualité d'association, que soient publiés des chiffres confirmant une éventuelle pertinence énergétique dudit parc de LA LUZETTE. La question reste à ce jour sans réponse.

Bref, êtes vous en mesure d'affirmer, Monsieur le commissaire enquêteur, que les lois de la République sont respectées dans cette partie magnifique de l'Hérault ?

Notamment celle-ci :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences..."

Respectueusement

Brigitte Briard

Observation n° 25 du 18 janvier 2018 - 11:09

Défavorable

Auteur : Sophie de Clock

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous écrire, car je ne comprends pas qu'un promoteur éolien puisse solliciter deux fois les services de l'État, et donc le coût et l'engorgement qui en résultent, sur un projet identique déjà refusé pour plusieurs arguments, sans compter le désaccord du parc du Haut-Languedoc et des Monuments Historiques.

Il me semble que le prometteur profite d'un désaccord et d'une faille du conseil municipal sur la mise en place du PLU, est-ce bien raisonnable ?

Alors que les premiers concernés qui sont la population et les communes voisines qui ont le courage d'investir dans le tourisme vert, semblent contre ce projet. Se sentant cernés par les projets éoliens.

Ne devons-nous pas désormais penser ces projets selon le développement économique des territoires et pas uniquement selon le rendement des promoteurs d'énergies renouvelables et les exigences des investisseurs, en l'occurrence ici le groupe suisse Axpo (dont Volskwind est la filiale, et géant de l'électricité en pleine restructuration qui a perdu 1,25 milliard de francs suisses en 2016*), assez loin des préoccupations et des enjeux locaux et plus dépendants de ceux du canton de Zurich, son principal actionnaire.

*Sources : <https://www.letemps.ch/economie/2016/12/21/zurich-argovie-redefinissent-relation-axpo>

En vous remerciant d'avance de prendre en compte mon avis.

Recevez mes sincères salutations

Sophie de Clock

Observation n° 26 du 18 janvier 2018 - 16:43

Défavorable

Auteur : Marie-Noëlle MOLY

A l'attention du Commissaire enquêteur:

Non au projet éolien sur la commune de Ceilhes-et-Rocozeles qui serait très néfaste pour essentiellement l'avifaune, les chiroptères, et l'économie touristique de la région.

Observation n° 27 du 18 janvier 2018 - 17:44

Défavorable

Auteur : maryse salvo

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mon déplacement à la Mairie de Ceilhes n'est absolument pas justifié puisque venir là bas, faire tout ces kilomètres, dépenser de l'essence, élever le taux de carbone...tout cela pour RIEN puisque l'enquête publique ne sert à rien en fin de parcours car tout est bouclé, tout est ficelé, tout est dans les tiroirs et les éoliennes prêtes pour envahir nos territoires.

Maintenant, donner un avis de plus pour déclarer le « bidon » des enquêtes publiques, je pense que cela vaut bien un mèl.

Ici, nous vivons dans un PARC REGIONAL, nous faisons TOUT pour le protéger et conserver la beauté de nos paysages, sa biodiversité , continuer à développer des liens sociaux sains que les éoliennes détruisent puisque souvent s'installent dans ces contrées prisées par les promoteurs des discordes sans fin...et surtout nous voulons continuer à développer l'activité TOURISME qui est notre plus grande richesse. Les touristes ne viennent pas voir les éoliennes !

Merci d'avoir pris note de mon avis responsable qui témoigne de la SOLIDARITE que nous CULTIVONS dans notre région.

SALVO Maryse
